

## Rapport de la commission Préavis no 3/26

### ***Demande de crédit pour le remplacement du système GED (ELO) Mise en place de Youdoc (Groupe T2i), compatible avec une future gestion par affaires***

Membres de la commission : Mme Tetyana Samsonenko et MM Jorge Martins, Nicolas Rosat, Christian Szita, Jean-Yves Tharin, Marc Perrenoud (suppléant) et Fabien Bettens (suppléant).

---

Aubonne, le 10 février 2026

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal la demande de crédit pour le remplacement du système GED (ELO) par la mise en place de Youdoc (Groupe T2i), compatible avec une future gestion par affaires.

#### 1. Préambule

La commission s'est réunie le 3 février 2026, avec M. Marc Perrenoud suppléant de M. Christian Szita.

A cette occasion la commission a rencontré M. Yves Charrière, délégué municipal, accompagné de Mme Monique Luy-Gaillard, Secrétaire municipale, et de M. Diego de Haller en sa fonction de Consultant en sécurité informatique mandaté par la commune. Ils ont pu apporter des précisions, des compléments d'information et des réponses à nos questions. La commission les remercie pour leur disponibilité, ainsi que pour les explications et précisions apportées.

M. Guy Maurer, représentant la commission des finances a également participé à la rencontre de la délégation municipale.

## 2. Le projet

La Commune d'Aubonne utilise depuis 2016 une solution de Gestion Électronique des Documents (GED) qui ne répond plus pleinement aux besoins actuels, en raison de dysfonctionnements, d'un support insuffisant, de vulnérabilités informatiques et d'une interopérabilité limitée. De plus, cette solution ne fera plus l'objet de mises à jour de sécurité, ni de support technique après le 31 mars 2026, rendant son utilisation impossible. La municipalité n'envisage pas d'acquérir une nouvelle version du logiciel auprès du fournisseur actuel, et a par conséquent résilié, hors délai contractuel, le contrat ELO pour cette même date.

Face à cette situation, la Municipalité a engagé une démarche visant à moderniser sa gestion documentaire en s'appuyant sur un modèle de gestion par affaires, mieux adapté aux processus administratifs et aux exigences légales. Un accompagnement spécialisé a été confié à la société Docuteam, en collaboration avec les services communaux.

Au terme de l'analyse, la solution Youdoc du Groupe T2i a été retenue pour son intégration avec les outils existants, sa conformité réglementaire, son hébergement en Suisse et son caractère évolutif.

Le déploiement de la nouvelle GED est prévu pour avril 2026 afin d'assurer la continuité du service.

À l'issue de l'échange eu avec la délégation municipale, la commission est convaincue du bien-fondé du projet, tant en ce qui concerne le besoin identifié que la pertinence de la solution retenue. Elle regrette toutefois le nombre limité d'alternatives examinées. Les deux offres connues sont celles du fournisseur actuel, dont les prestations ne donnent pas actuellement entière satisfaction et dont la réponse n'a pas été exhaustive, ainsi que celle de l'autre prestataire recommandé. Cette situation s'explique sans doute par l'urgence de la mise en œuvre d'une nouvelle solution. La commission relève par ailleurs l'absence de démarches de renseignements auprès d'autres communes ou institutions ayant déjà déployé cette solution, ce qui aurait pu apporter un retour d'expérience utile.

La commission recommande une analyse approfondie du futur contrat avec le nouveau prestataire, en apportant une attention particulière aux conditions de résiliation, notamment en ce qui concerne les modalités et les formats de reprise des données. Dans la mesure du possible, elle conseille en outre de négocier l'inclusion, dans le paquet de départ, des prochaines versions du logiciel et des mises à jour.

Enfin, d'un point de vue écologique, la nouvelle solution présente un impact comparable à celui de la solution actuelle, tout en offrant l'avantage d'une gestion paramétrable de la suppression des documents, permettant de limiter la croissance sans fin du volume de stockage. A ce sujet, il est judicieux de rappeler que la Gestion Électronique des Documents permet le partage et l'accessibilité des informations au sein de l'administration, tout en assurant la sécurité des données, mais que ce n'est aucunement un outil d'archivage.

## 3. Rapport de la CoFIN

Cf. le rapport de la CoFIN en annexe.

#### 4. Conclusions

En conclusion, la commission à l'unanimité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- vu le préavis municipal n° 3/26 relatif à la demande de crédit pour le remplacement du système GED (ELO) et mise en place de Youdoc (Groupe T2i), compatible avec une future gestion par affaires
- oui le rapport de la Commission chargée d'étudier ce projet,
- oui le rapport de la Commission des finances,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

de voter le décret suivant :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE**

- octroie à la Municipalité un crédit de CHF 94'000.00 pour la mise en œuvre de ce nouveau système de gestion électronique des documents ;
- autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet ;
- autorise la Municipalité à prélever cette somme par la trésorerie courante.

Ainsi, délibéré en séance de commission le 3 février 2026.

Pour la commission ad hoc,  
Le rapporteur M. Jorge Martins